

Arrêté 19/2020

**Décision de non opposition à une  
DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

<b>DOSSIER : DP 064 086 20B0013</b>		<b>AYHERRE</b>	
<b>Demande déposée le 23/04/2020 et affichée le 23/04/2020 Complétée le : 02/06/2020</b>			
Par : Demeurant à :	<b>Monsieur BIDE Jean-Michel Fermineneko bidea Maison Anai Artea 64240 AYHERRE</b>		
Pour : Destination : Sur un terrain sis : Références cadastrales : Superficie du terrain (m <sup>2</sup> ) : Surface Plancher avant Travaux (m <sup>2</sup> ) : Surface Plancher créée (m <sup>2</sup> ) :	<b>Création d'une terrasse non couvert + modification et percement de fenêtres Habitation Fermineneko bidea Maison Anai Artea G 0430 1000 218 0</b>		

**LE MAIRE,**

Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu la demande de pièces manquantes en date du 12/05/2020,  
Vu le dépôt des pièces demandées en date du 02/06/2020,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment les dispositions des articles 4 ainsi que 11 a et le 11 b du 2°,  
Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, modifiée par l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 puis par l'ordonnance n°2020-539 du 07 mai 2020, relative à la prorogation des délais et modifiant ceux initialement définis dans l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, en particulier ses articles 6, 7 et 12 ter,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en date du 22/02/2020,  
Vu le règlement de la zone A du document d'urbanisme,

**ARRETE**

**Article 1** : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

**Article 2** : Les volets roulants et battants seront de teinte rouge basque.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Reçu notification du présent arrêté  
le 23 juin 2020,



AYHERRE, le 16/06/2020

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

